

l'on arrêta en *Espagne* tous les effets que ceux d'*Anvers* & les autres Négocians des *Pais-Bas* y avoient, par où on les réduisit à la nécessité de s'accommoder pour ce qui s'étoit passé, moyennant une somme d'environ 600000. Ducats, non pour avoir contrevenu à l'exclusion portée par la Cession faite à l'Infante, mais seulement pour avoir cooperé criminellement par leurs soins & par leur argent à l'accroissement du négoce & des revenus des Provinces confederées, qui étoient en guerre contre le Roi d'*Espagne* & contre les Archiducs.

Ainsi quiconque voudra se donner la peine de confronter ce que *Metteren* a écrit dans les endroits dont je viens de faire mention, avec ce que ces Directeurs en disent par leursdits Memoires, devra demeurer d'accord qu'ils citent faux, & que toutes leurs citations sont sujettes à caution.

Au reste j'observerai en passant, que comme la reversion stipulée par ladite Cession a eu son effet par la mort de l'Archiduc Albert sans enfans, il n'est plus question de cette Cession; à quoi j'ajouterai, qu'il est connu de tous ceux qui sont verrez dans l'Histoire, que les Rois d'*Espagne* se sont crus tellement Maîtres & Souverains des *Indes Orientales* & *Occidentales* jusqu'aux révolutions des *Pais-Bas*, même jusques & y compris la Treve de 1609. qu'ils excluoiert toutes les Nations de l'*Europe* de la Navigation & du Commerce desdites *Indes*, à tel point, que quoi que les François, les Anglois, & les Hollandois l'eussent entrepris quelquefois, sur tout pendant lesdites revolutions, cependant c'étoit par voye de fait qu'ils l'avoient usurpé à leurs risques & fortune, & même au peril de leur vie, & nullement comme un droit dont l'usage leur fut permis par les Loix d'*Espagne*, de sorte que quand on voudroit  
étendre